



RÉUNION DU BUREAU DU CCP DE L'ONUSIDA

DATE : Mardi 16 avril 2024

HEURE: 13:30-15:30 (CET)

LIEU : Hybride (en personne dans les locaux de l'ONUSIDA et virtuellement sur Teams)

PARTICIPANTS

Kenya : Représentant la présidence du CCP : Dr Ruth Laibon Masha, directrice générale, NSDCC, ministère de la Santé ; Dr Peace Mutuma, attaché de santé, mission permanente du Kenya à Genève ; Dr Douglas Bosire, soutien national, NSDCC, ministère de la Santé.

Brésil : Représentant la vice-présidence du CCP : Mme Débora Antônia Lobato Cândido, Deuxième secrétaire, Mission permanente du Brésil à Genève.

Pays-Bas : Représentant le rapporteur du CCP : Mme Zina Olshanka, Premier secrétaire, Mission permanente du Royaume des Pays-Bas à Genève.

Représentant la délégation des ONG du CCP : M. Gastón Devisich, représentant de l'engagement communautaire, Fundación Huésped, Buenos Aires, Argentine.

UNESCO : Représentant le Comité des organismes coparrainants : M. David Sunderland, Chargé de projet principal, Santé et éducation, UNESCO ; Mme Fátima Barbero, Spécialiste de programme, UNESCO.

Secrétariat de l'ONUSIDA : M. Efraim Gomez, directeur des relations extérieures ; M. Morten Ussing, directeur de la gouvernance ; Mme Samia Lounnas, conseillère principale en matière de gouvernance ; Mme Adriana Hewson, responsable de la gouvernance ; Mme Maya Salama, responsable de la gouvernance ; Mme Awino Pauller Musyoka, stagiaire en matière de gouvernance.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- 1. Calendrier des réunions préalables à la 54^e réunion du CCP (25-27 juin 2024, Genève, Suisse)** : *Le Bureau examinera les options relatives au calendrier des réunions préalables à la 54^e réunion du CCP.*
- 2. Mise à jour des préparatifs de la 54^e réunion du CCP (25-27 juin 2024, Genève, Suisse)** : *Le Bureau recevra de brèves mises à jour sur les principaux points des segments réguliers et thématiques lors de la prochaine réunion du CCP.*

- 3. Rapport sur le processus de sélection des nouveaux membres du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA (CCICE) : Le Bureau recevra une mise à jour sur le processus de sélection des nouveaux membres du CCICE pour 2025-2026.**
- 4. Questions diverses**

Résumé de la réunion

Le président du CCP a accueilli les membres du Bureau à la réunion du Bureau du CCP pour préparer la 54^e réunion du CCP, prévue du 25 au 27 juin 2024. L'objectif de la réunion était de fournir aux membres du Bureau une mise à jour sur les préparations des points de l'ordre du jour de la 54^{ème} réunion du CCP par le point focal compétent du Secrétariat de l'ONUSIDA, d'examiner le calendrier des réunions préalables à la 54^{ème} réunion du CCP et de discuter du processus de sélection des nouveaux membres du CCICE. Le Président a rappelé que les membres du Bureau avaient reçu le projet d'ordre du jour et les documents de référence avant la réunion.

1. Calendrier des réunions préalables à la 54^e réunion du CCP (25-27 juin 2024, Genève, Suisse)

Le président rappelle que lors de leur réunion du 31 janvier 2024, les membres du Bureau ont discuté de la valeur ajoutée des réunions préalables du CCP et ont convenu d'examiner la possibilité de les condenser lors de la prochaine réunion si le calendrier le permettait. Le président a noté que les membres du Bureau avaient reçu un projet de calendrier pour les réunions préalables du CCP dans le cadre des documents de référence de la réunion, avec deux options présentées :

- Option 1 : deux demi-journées de réunions préalables et une journée de consultation sur les points de décision
 - Mercredi 19 juin 2024 : Réunion préalable de 13h00 à 16h00
 - Jeudi 20 juin 2024 : Réunion préalable de 13h00 à 16h00
 - Vendredi 21 juin 2024 : Consultation sur les projets de points de décision de 13h00 à 15h00
- Option 2 : une demi-journée de réunions préalables et une journée de consultation sur les points de décision
 - Mercredi 19 juin 2024 : Réunion préalable de 13h00 à 19h00
 - Jeudi 20 juin 2024 : Consultation sur les projets de points de décision de 13h00 à 15h00

Afin de tenir compte des différents fuseaux horaires et d'assurer une participation optimale de toutes les parties prenantes du CCP, le Bureau a approuvé par consensus l'option 1. Le président a demandé au secrétariat de finaliser le calendrier des réunions préalables et de le publier en ligne.

2. Mise à jour concernant les préparatifs de la prochaine 54e réunion du CCP (25-27 juin 2024, Genève, Suisse)

Les points focaux concernés du Secrétariat de l'ONUSIDA ont fourni les mises à jour suivantes sur la préparation des points de l'ordre du jour :

Point 1.2 de l'ordre du jour : Rapport de la 53e réunion du CCP

Le Secrétariat a fourni la mise à jour suivante :

- Le rapport de la réunion précédente est un résumé des présentations et des discussions qui ont eu lieu lors de la 53^e réunion du CCP en décembre 2023. Il a été autorisé par le Bureau du CCP et mis en ligne le 22 mars 2024 conformément au Modus Operandi.
- Pour rappel, ce rapport comprend un résumé de toutes les interventions faites en plénière, ainsi que des déclarations écrites soumises par le biais de la plateforme sécurisée, comme convenu dans le document intersessions sur les modalités de la 53^{ème} réunion du CCP.
- Le CCP est invité à adopter le rapport de la 53^e réunion du CCP.

[Le Bureau a remercié le Secrétariat pour cette mise à jour.](#)

Points 1.3 et 2 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif et Leadership dans la riposte au sida

Le Secrétariat a fourni la mise à jour suivante :

- Il est prévu que le directeur exécutif aborde les derniers développements de la riposte au sida, ainsi que certains des suivis de la dernière réunion du CCP. Cela comprend, entre autres questions clés, le suivi des discussions avec les chefs d'agences lors de la réunion du COC du 1^{er} mai 2024, des réflexions sur le prochain examen à mi-parcours de la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, et le déficit de financement de l'ONUSIDA.
- Comme il est d'usage, les grandes lignes du rapport du directeur exécutif seront publiées une semaine avant la réunion du CCP. Le rapport complet du directeur exécutif sera publié après avoir été présenté lors de la 54^e réunion du CCP.
- Pour le point de l'ordre du jour consacré au leadership dans la riposte au sida, le directeur exécutif invite un orateur de haut niveau à présenter un point de vue différent sur la riposte au sida. Le directeur exécutif est actuellement en train de sélectionner un orateur de haut niveau.

[Le Bureau a remercié le Secrétariat pour cette mise à jour et a souligné l'importance de la publication des grandes lignes suffisamment à l'avance pour permettre aux circonscriptions de procéder à des consultations internes et de préparer leurs déclarations en temps utile.](#)

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du COC

L'UNESCO, présidente du Comité des organismes coparrainants, a présenté la mise à jour comme suit :

- Le rapport du COC est présenté une fois par an et suit le rapport du directeur exécutif. Dans le passé, il a complété le point de l'ordre du jour relatif aux rapports de suivi des performances du CUBRR 2022-2026.
- En consultation initiale avec les coparrainants, le rapport présentera plusieurs domaines :
 - La 57^e réunion du COC prévue le 1er mai 2024 examinera la manière dont le Programme commun s'attaque aux facteurs sociétaux et structurels qui créent une vulnérabilité au VIH dans le contexte plus large de la durabilité et du maintien des droits. Le COC sera en mesure de rendre compte de certains points de décision et des principaux points de la discussion.
 - Le document pourrait également inclure des études de cas démontrant comment le programme commun apporte une valeur ajoutée en intégrant le VIH dans une approche globale, par exemple dans des questions transversales telles que les droits, l'éducation, la santé, la nutrition, la paix et d'autres domaines.
 - Le document présentera également quelques réflexions initiales des Coparrainants sur la transition du Programme commun au cours des dernières années, ce qui devrait aider le CCP en termes de contexte et dans la perspective de l'examen à mi-parcours de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.
- La présidence du COC s'attend à ce qu'un représentant de haut niveau de l'UNESCO présente le rapport au CCP, comme c'est la pratique privilégiée.
- Comme d'habitude, le COC vise à organiser une réunion du coordinateur mondial, du point focal et du secrétariat le lundi du CCP afin de rencontrer les groupes constitutifs et le directeur exécutif de l'ONUSIDA. Le COC a suggéré d'organiser une réunion au sein du programme commun après le CCP pour discuter des résultats de la période précédente.

Le Bureau a remercié le COC pour cette mise à jour et a souligné qu'il se réjouissait d'avoir une représentation de haut niveau de la présidence du COC lors de la 54^e réunion du CCP. Le Bureau a noté qu'il s'attendait à recevoir un retour d'information du COC sur la préparation du processus d'élaboration de la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida et du CUBRR.

Point 3 de l'ordre du jour : Suivi du volet thématique de la 53e réunion du CCP

Le Secrétariat a fourni la mise à jour suivante :

- Le rapport est un résumé des discussions et des présentations du segment thématique de la 53e réunion du CCP sur le thème « Dépistage et VIH ».
- Le rapport est rédigé par un rédacteur indépendant et soumis au Bureau du CCP pour examen et approbation. Il est accompagné d'un projet de points de décision élaborés conjointement par les équipes techniques et de gouvernance du Secrétariat sur la base des discussions du segment thématique du CCP et des recommandations clés de la note d'information, complétées par les commentaires reçus des membres du Bureau. Le rapport de synthèse, y compris les projets de décisions, devrait être approuvé par la présidence du CCP et le Bureau avant d'être publié sur le site web du CCP.
- Le Bureau du CCP a reçu le projet de rapport et les points de décision proposés le 10 avril 2024 dans le cadre des documents de référence pour cette réunion.
- Ils s'articulent autour de cinq messages clés :

- Reconnaître les lacunes en matière de dépistage du VIH et la nécessité d'accorder la priorité aux populations clés, aux partenaires des personnes vivant avec le VIH, aux enfants, aux hommes, aux adolescents, aux jeunes, aux personnes souffrant de co-infections, notamment d'IST et d'hépatite virale, et aux personnes laissées pour compte, tout en reconnaissant les progrès accomplis par de nombreux pays pour atteindre la première cible de 95 %.
- Il n'y a pas de solution unique : donner la priorité à une combinaison stratégique d'approches de dépistage différenciées et centrées sur l'individu afin de combler les lacunes en matière de dépistage en fonction du contexte, de la population et de l'épidémie. Envisager des approches basées sur les établissements, sur la communauté, sur l'orientation assistée par le prestataire, sur les réseaux sociaux et sur l'autodépistage du VIH.
- Le cas échéant, réexaminer les dispositions légales relatives à l'âge du consentement au dépistage du VIH afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins des adolescents dans les différents contextes nationaux. Mettre à jour les politiques afin de permettre aux prestataires non professionnels, en particulier les personnes vivant avec le VIH et les membres des populations clés et autres populations prioritaires, de réaliser des tests de diagnostic rapide du VIH et de renforcer leurs capacités en la matière. Intensifier les efforts pour réduire la stigmatisation et la discrimination associées au VIH.
- Encourager la fourniture de services dirigés par la communauté grâce à la participation et à l'engagement significatif de la communauté et d'autres organisations de la société civile dans les services de dépistage du VIH. Envisager d'utiliser les données générées par les communautés en complément des données provenant des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation afin d'éclairer la prise de décision concernant l'amélioration de la qualité des services.
- Améliorer la fonctionnalité du système de santé, y compris les laboratoires de santé publique, afin de garantir la qualité, l'accessibilité et la continuité des tests de diagnostic du VIH, ainsi que des services de dépistage des CD4 et de la charge virale au point de service, comme le recommandent les lignes directrices de l'OMS. Adopter et mettre en œuvre une approche neutre en matière de statut VIH et intégrer les services de dépistage dans un ensemble holistique comprenant des messages sur le thème « indétectable = intransmissible » (I=I) et des liens avec les services de prévention, de traitement et de soins pour le VIH et d'autres problèmes de santé.

Le président a demandé aux membres du Bureau de fournir leurs commentaires écrits sur le rapport de synthèse, y compris les projets de décisions, avant la date limite du 19 avril 2024. Le président distribuera le rapport de synthèse mis à jour, en tenant compte de la contribution du Bureau, pour approbation avant de le publier sur le site web du CCP.

Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport de suivi des performances du CUBRR 2022-2026

Angeli Achrekar, directrice exécutive adjointe de l'ONUSIDA, a fourni la mise à jour suivante :

- Le rapport de suivi des résultats (RSR) 2022-2026 est un ensemble de résultats multisectoriels élaboré conjointement et composé de quatre documents complémentaires qui garantissent un rapport holistique et granulaire des résultats collectifs et individuels du programme conjoint aux niveaux mondial, régional et national, y compris un examen de l'assurance qualité par la direction générale. Le RSR se compose de quatre rapports :
 - Résumé
 - Rapport de résultats
 - Résultats par région
 - Résultats par organisation
- Le RSR comprend également deux documents de séance :
 - Fiche d'évaluation des indicateurs du RSR
 - Examen politique quadriennal complet (EPQC) et Pacte de financement
 - Conformément à la recommandation du Bureau du CCP 2023, ce document inclut le rapport sur la liste de contrôle relative à la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations unies recommandé par la vice-secrétaire générale des Nations unies, en sa qualité de présidente du groupe des Nations unies pour le développement durable (UNSDG), à inclure dans le point de l'ordre du jour du CUBRR.
- L'ONUSIDA diffusera un portail révisé sur les résultats et la transparence afin que les données du programme commun puissent être visualisées et rendues plus accessibles aux utilisateurs.
- Dans le contexte de crises mondiales multiples, le programme commun a permis de progresser dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le sida. Grâce à cela, un nombre croissant de pays se rapproche des objectifs mondiaux en matière de lutte contre le sida. Toutefois, des lacunes importantes subsistent et les progrès accomplis ne doivent pas inciter à l'autosatisfaction.
- Élaboré véritablement conjointement par le Secrétariat de l'ONUSIDA et tous les Coparrainants, le Rapport de suivi des résultats de l'ONUSIDA 2022-2023 est le deuxième rapport du CUBRR 2022-2026 et rendra compte des résultats collectifs, à tous les niveaux, du Programme commun à l'appui des pays et des communautés, grâce à un appui de qualité dans les pays combiné à des biens publics mondiaux, pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.
- Le rapport est en cours de rédaction et la validation des données est en cours. On s'attend à ce qu'il continue d'afficher des performances élevées en vue d'atteindre les jalons fixés pour 2023 pour la plupart des indicateurs montrant une « forte optimisation des ressources », et ce malgré le contexte mondial difficile et le déficit de financement du CUBRR, démontrant ainsi que le Programme commun a donné la priorité à la réduction des inégalités et des lacunes liées au VIH tout en atteignant un niveau plus élevé d'efficacité.
- Toutefois, il mettra également en évidence certaines conséquences du manque de financement du programme commun et le risque d'incapacité à poursuivre les travaux importants et les progrès réalisés au cours des dernières années.
- Encourager vivement les gouvernements donateurs à renouveler leur engagement à combler le déficit de financement permanent en fournissant des contributions pour financer intégralement un budget minimum de 187 millions de dollars.

Le Bureau a remercié le Secrétariat pour cette mise à jour et a noté qu'il attendait avec impatience les rapports de suivi des performances et le lancement du nouveau portail sur les résultats et la transparence. Le président a souligné que l'ONUSIDA obtient des résultats exceptionnellement élevés en termes de conformité au QCPR et que cela avait été souligné récemment lors d'une réunion convoquée par le secrétaire général adjoint avec les États membres présidant les organes directeurs des entités des Nations unies à Genève.

Point 4.2 de l'ordre du jour : rapport financier 2022-2026 du CUBRR

Le Secrétariat a fourni la mise à jour suivante :

- **Audit externe de l'état financier 2023**
 - La direction s'attend à ce que les auditeurs externes émettent un avis d'audit non modifié sur l'état financier 2023.
 - Il s'agit de la douzième série d'états financiers préparés selon les normes comptables IPSAS, et de la sixième à inclure la déclaration de contrôle interne.
- **Mobilisation et utilisation des ressources 2023-2025**
 - La situation financière est restée tendue en 2023.
 - Des revenus de base totalisant 161,5 millions de dollars US mobilisés en 2023 contre 165,5 millions de dollars US mobilisés en 2022.
 - 2023 Revenu de base de 25,5 millions USD en dessous de l'objectif de 187 millions USD, et de 48,5 millions USD en dessous du budget approuvé de 210 millions USD.
 - Le total des dépenses de base (dépenses et affectations) s'est élevé à 160 millions d'USD, contre 176,7 millions d'USD en 2022.
 - Jusqu'à présent, en 2024, 31,9 millions de dollars ont été enregistrés en tant que revenus de base.
 - On estime que 140 millions de dollars de fonds de base seront levés en 2024. C'est 47 millions USD en dessous de l'objectif de 187 millions USD de mobilisation de ressources de base, et de 70 millions USD en dessous du budget approuvé de 210 millions USD.
 - Le déficit de financement pour 2024-25 est estimé entre 45 et 50 millions de dollars.
- **Solde des fonds**
 - Le solde net du fonds à la fin de 2023 était de 91 millions de dollars US, contre 86 millions de dollars US à la fin de 2022, et 16 millions de dollars US en dessous du niveau minimum de 107 millions de dollars US approuvé par le CCP en 2015 (sur la base d'un budget de base biennal de 484 millions de dollars US).
- **Comblent le déficit de financement**
 - Sur la base d'un budget de base annuel de 160 millions de dollars, il est proposé de couvrir le déficit de financement biennal estimé (2024 et 2025) de 45 à 50 millions de dollars de la manière suivante :
 - Partiellement du solde du fonds de base - en réponse à la décision du CCP de revoir le niveau du solde minimum du fonds pour l'aligner sur le niveau réduit du budget de 160 millions de dollars US (le niveau minimum actuel

- défini par le CCP était basé sur un budget annuel de base de 242 millions de dollars US), et
- Partiellement des fonds attribués au financement de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) (actuellement surfinancés).
- Financement partiel par le solde du fonds de base
- Lors de sa 52ème réunion en juin 2023, le CCP a demandé une révision du niveau minimum du solde du fonds de base pour l'aligner sur le niveau réduit du budget de 160 millions de dollars US.
 - Conformément à la décision du CCP, la fixation du solde du fonds de base sur la base du pourcentage convenu par le CCP de 22% à 35% du budget biennal, et d'un budget de 160 millions de dollars US, se traduirait par un solde du fonds de base de 70 millions de dollars US.
- Financement partiel de l'ASHI
- La recommandation d'utiliser les fonds de l'ASHI est basée sur la responsabilité de l'ASHI selon les dernières évaluations actuarielles de 2022 et 2023, qui montrent actuellement un surfinancement de l'ONUSIDA.
 - À la fin de l'année 2023, les besoins actuariels de l'ASHI s'élevaient à 104,7 millions de dollars, avec un montant total accumulé de 154,6 millions de dollars.
 - Lors de sa 30e réunion en juin 2012, le CCP a approuvé la recommandation du directeur exécutif de financer intégralement le passif lié au personnel de l'organisation à partir du solde du fonds de base du CUBRR. Suite à la décision du CCP, 25,1 millions de dollars ont été transférés du solde du fonds de base et enregistrés pour la couverture de l'ASHI.
 - Sur la base de ce qui précède, il est recommandé de transférer le montant de 25,1 millions de dollars au solde du fonds de base.
 - À la suite de ce transfert, le passif de l'ASHI resterait entièrement financé conformément à la décision du CCP de juin 2012, tout en laissant une certaine flexibilité, compte tenu du fait que les évaluations actuarielles de l'ASHI varient au fil du temps.

En réponse aux membres du Bureau, le Secrétariat a indiqué que le résultat le plus important du dialogue structuré sur le financement de l'ONUSIDA, qui s'est tenu le 26 mars 2024, était le réengagement des membres en faveur du Programme commun, ainsi que le lancement de la campagne de financement, qui est un véhicule clé pour collecter des fonds de base. Le rapport du dialogue sur le financement structuré sera disponible en tant que document de séance sous le point de l'ordre du jour consacré à l'information financière.

[Le Bureau a remercié le Secrétariat pour la mise à jour des rapports financiers et de la situation de financement de l'ONUSIDA, y compris les résultats du dialogue structuré sur le financement.](#)

Point 5 à l'ordre du jour : Mise à jour des questions relatives à la gestion stratégique des ressources humaines.

Tim Martineau, directeur de la gestion de l'ONUSIDA, a présenté la mise à jour comme suit :

- La mise à jour concernant les questions relatives à la gestion stratégique des ressources humaines fournit une mise à jour sur les activités liées menées par le Secrétariat de l'ONUSIDA pendant la période de référence d'avril 2023 à mars 2024. Axé sur le bien-être du personnel et le renforcement des compétences en matière de leadership et de gestion afin d'incarner la transformation culturelle, le rapport couvre les principaux processus de changement organisationnel, à savoir l'alignement, la transformation de la culture, les méthodes de travail et la modernisation de l'organisation, intégrés au travail régulier effectué par le département de la gestion du personnel.
- Trois documents de séance accompagneront la mise à jour :
 - Effectifs de l'ONUSIDA (composition des effectifs au 31 décembre 2023)
 - Examen administratif Aperçu statistique pour 2023
 - Actions administratives correctives, y compris les mesures disciplinaires imposées en 2023
- **La transformation de la culture, la modernisation de l'organisation et le devoir de diligence sont les piliers qui permettront à l'ONUSIDA de rester fidèle à ses valeurs**, en plaçant le personnel et les communautés qu'il dessert au centre des priorités, avec un soutien adéquat pour faire face à l'un des environnements les plus difficiles pour la riposte mondiale au VIH en plus de 40 ans d'existence de la pandémie. Ce rapport sera le premier dans le cadre de la stratégie de gestion du personnel 2023-2026.
- **L'alignement a été finalisé**. Un certain nombre d'équipes ont été délocalisées du Centre mondial à Bonn, Johannesburg et Nairobi. Le bureau régional MOAN a été fermé et ses pays sont soutenus par les bureaux régionaux de l'AOC et de l'AEA. Les postes nationaux sont désormais plus nombreux. La structure des équipes nationales a été harmonisée. Le modèle des bureaux multinationaux a été étendu et un nouveau modèle de conseillers en matière de VIH dans le cadre des organisations régionales de coopération est à l'essai dans cinq pays. De nouvelles équipes ont été mises en place pour s'assurer que l'ONUSIDA est en mesure de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre le VIH. L'alignement et les gains d'efficacité supplémentaires représentent des économies de l'ordre de 20 millions de dollars.
- **Équité et inclusivité** : L'ONUSIDA est composé de 646 personnes (21 % de moins qu'en 2014, 7 % de moins qu'en 2019). La majeure partie de la main-d'œuvre mondiale est constituée de femmes, y compris l'augmentation du nombre de femmes UCD en 2023. Le personnel de l'ONUSIDA représente 120 nationalités et le nombre de jeunes employés a augmenté. Le délai moyen de recrutement a été légèrement plus court que la moyenne des Nations unies, grâce au renforcement de la structure de soutien au recrutement et à la rationalisation des processus. Les investissements dans les outils de recrutement ont permis à l'ONUSIDA d'attirer des candidats de qualité et diversifiés. Une vérification de l'empreinte numérique a été introduite pour le recrutement, afin d'atténuer les risques multiples liés à une utilisation inappropriée des médias sociaux.
- **Vers une gestion à visage humain et une approche proactive du bien-être du personnel** : Les deux prochaines années sont des années cruciales pour la mise en œuvre du CUBRR et de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, et l'ONUSIDA reconnaît qu'il exige davantage de son personnel. L'ONUSIDA a priorisé son travail et l'a mieux ciblé, a fourni au personnel les ressources dont il a besoin pour donner le meilleur de lui-même (modalités de travail flexibles, stratégies de gestion de la charge de travail,

journées d'inventaire), a amélioré les politiques visant à prévenir le harcèlement et les comportements sexuels indésirables, et a mis en place un programme de formation complet pour renforcer les compétences en matière de leadership. Le comité sur le devoir de protection a été relancé et les bureaux de toute l'organisation ont entamé des voyages d'apprentissage en équipe afin d'intégrer les principes féministes et d'élaborer des normes sur le lieu de travail.

- **Modernisation de l'organisation** : de nouvelles méthodes de travail sont mises en œuvre, par le biais de communautés de pratique et d'une gestion matricielle, afin de façonner l'organisation axée sur les connaissances que l'ONUSIDA souhaite devenir. Le Secrétariat est également en train d'améliorer les capacités, de renforcer l'automatisation et l'utilisation de l'IA, l'optimisation des processus, la délégation et la simplification, avec l'ambition de donner aux gens les choses dont ils ont besoin pour faire leur travail mieux et plus rapidement, et d'être plus efficace en tant qu'organisation.
- En réponse aux membres du Bureau, le Secrétariat a indiqué que l'alignement est structurellement complet et que les postes sont de plus en plus souvent pourvus. L'accent est désormais mis sur les aspects plus souples de la mise en œuvre, tels que la gestion des connaissances.

[Le Bureau a remercié le Secrétariat pour cette mise à jour, y compris sur l'achèvement du processus d'alignement, et a noté qu'il attendait avec impatience de recevoir les rapports.](#)

Point 6 à l'ordre du jour : Déclaration par l'Association du Personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (USSA)

Le président de l'USSA a présenté la mise à jour comme suit :

- Plaidoyer en faveur d'un soutien urgent au financement pour soutenir le niveau d'effectif complet et éviter de surcharger le personnel avec la charge de travail et l'épuisement professionnel.
- Renforcer d'urgence les mécanismes de soutien au personnel pour qu'il puisse s'orienter et faire face au changement (formation professionnelle et perfectionnement, conseils et soutien en matière de santé mentale).
- Dotation en personnel du bureau de conseil. Ce bureau compte actuellement un membre du personnel qui couvre près de 650 membres du personnel. Compte tenu des défis à relever, il est nécessaire de doter ce bureau d'un personnel adéquat et réaliste.
- Besoin d'une couverture d'assurance maladie accessible et disponible à tout moment. L'assurance maladie actuelle du personnel reste un défi pour le personnel.
- Progression de carrière et avancement.

Le Secrétariat a précisé que la déclaration serait publiée en ligne avec les autres documents du CCP et que la direction de l'ONUSIDA pourrait répondre aux points soulevés dans la déclaration de l'USSA.

[Le Bureau a remercié le président de l'Association du personnel pour cette mise à jour et le Secrétariat pour ses éclaircissements.](#)

Point 7 à l'ordre du jour : Rapports de contrôle organisationnel

- Le point de l'ordre du jour relatif aux rapports de contrôle organisationnel comprend les rapports suivants :
 - Rapport de l'auditeur externe
 - Rapport de l'auditeur interne
 - Rapport du Bureau d'éthique
 - Rapport du Comité consultatif de contrôle externe indépendant de l'ONUSIDA
 - Réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel

7.1 et 7.2 Rapports des auditeurs internes et externes

Le Secrétariat a fourni la mise à jour suivante :

- En ce qui concerne l'audit interne, le Secrétariat a confirmé qu'il attendait toujours le rapport annuel. Le Secrétariat collabore avec IOS pour achever cette tâche : sur la base de l'analyse en cours, le pourcentage de recommandations d'IOS ouvertes et en retard devrait être inférieur à celui de 2022, qui consolide une fois encore les améliorations en cours depuis 2019, y compris la clôture de certains anciens rapports d'audit en retard.
- En ce qui concerne l'auditeur externe, le Secrétariat a remercié les auditeurs externes et a réitéré l'engagement de renforcer les contrôles internes, et a reconnu l'importance et la valeur ajoutée des recommandations de l'audit pour améliorer le contrôle interne et la gestion. Le Secrétariat s'attend à ce que les états financiers fassent l'objet d'une opinion non modifiée ou sans réserve. Il est également prévu de clore 7 des 10 recommandations des audits externes des années précédentes, les trois restantes devant faire l'objet d'une réponse au moment de l'établissement du CCP.
- Le Secrétariat espère recevoir les deux rapports sous peu et les fournira au CCP en conséquence.

7.3 Rapport du Bureau d'éthique :

Lord Dartey, le responsable intérimaire de l'éthique, a fourni la mise à jour suivante :

- De nombreuses recommandations du CCI concernant la fonction éthique ont été mises en œuvre, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir que le bureau dispose de ressources suffisantes.
- Au cours de la période considérée, la responsable de l'éthique a été détachée auprès de l'OMS. En conséquence, le Bureau d'éthique a connu une nouvelle transition. Afin de minimiser l'impact négatif potentiel de cette transition, la direction a temporairement réaffecté un ancien haut responsable de l'éthique à cette fonction pour la période du détachement. En février 2024, la responsable de l'éthique a fait part à la direction de son intention de ne pas reprendre ses fonctions à la fin de la période de détachement. Avec le recrutement imminent d'un chef du Bureau d'Ethique en 2024, la direction est invitée à continuer à renforcer l'indépendance du bureau en mettant en œuvre les recommandations du CCI sur le recrutement et la contractualisation des chefs des bureaux d'éthique.

- Le Bureau d'Éthique a continué à promouvoir des normes éthiques élevées en répondant à un nombre toujours croissant de demandes de services consultatifs confidentiels d'une année sur l'autre, avec une augmentation de 59 % entre 2022 et 2023. Il y a eu 227 demandes de conseil en 2023 contre 143 en 2022 et 75 en 2021.
- Une nouvelle politique de l'OMS sur la prévention et la lutte contre les représailles, applicable à l'ONUSIDA, est entrée en vigueur au cours de la période couverte par le rapport. La nouvelle politique s'aligne sur l'engagement de l'ONUSIDA en faveur d'une tolérance zéro à l'égard des comportements abusifs, y compris les représailles. Elle encourage les membres du personnel et les collaborateurs à signaler de bonne foi les comportements indésirables et à coopérer aux audits ou enquêtes autorisés sans craindre de représailles. La politique met l'accent sur l'obligation de signaler les comportements indésirables et renforce la capacité de l'ONUSIDA à répondre aux allégations de représailles. Elle décrit les mesures de protection et les actions à entreprendre lorsque de telles allégations sont formulées. Notamment, les enquêtes sont désormais centralisées au sein des services de contrôle interne, tandis que le bureau d'éthique reste responsable des recommandations et des mesures visant à prévenir et à protéger les membres du personnel et les collaborateurs contre les représailles, en étroite collaboration avec d'autres services compétents.
- En ce qui concerne la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS), une nouvelle politique de l'OMS sur la prévention et le traitement de l'inconduite sexuelle (PTIS), applicable à l'ONUSIDA, est entrée en vigueur au cours de la période. Cette politique actualisée utilise le terme « inconduite sexuelle » pour englober toutes les formes de comportement sexuel interdit, y compris l'exploitation sexuelle, les abus sexuels, le harcèlement sexuel et toute forme de violence sexuelle. Elle adopte une approche centrée sur la victime et souligne les droits des victimes/survivants, des personnes faisant l'objet d'allégations et des témoins. Cette politique oblige tous les membres du personnel et les collaborateurs de l'ONUSIDA à signaler les cas d'inconduite sexuelle et décrit les options de signalement disponibles. Dans le cadre des efforts de PEAS, une évaluation des capacités des partenaires de la PEAS a été mise en place. Pour faire face au risque de recrutement de personnes susceptibles de s'être livrées à des actes d'exploitation et d'abus sexuels dans le passé, le bureau a contribué à l'extension du filtrage à l'aide de ClearCheck aux consultants et aux sous-traitants de la structure d'appui technique. En outre, un projet d'outil d'évaluation des risques par pays et des outils de déclaration d'intérêt pour les experts ont été élaborés. Trois demandes de représailles ont été déposées au cours de la période et le bureau d'éthique a recommandé des mesures de protection conformément à la politique.
- En ce qui concerne la promotion de la sensibilisation et de la formation à l'éthique, le taux d'achèvement des formations obligatoires sur les questions d'éthique a augmenté de manière significative au cours de la période, avec 99 % pour l'éthique et l'intégrité au sein des Nations unies, 98 % pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, 100 % pour la prévention du harcèlement et de l'abus de pouvoir, et 98 % pour la prévention de la fraude et de la corruption. En outre, le Bureau de l'éthique a profité des grandes retraites d'équipe pour fournir une formation en matière d'éthique aux directeurs nationaux de l'ONUSIDA des régions Afrique de l'Est et australe (AEA) et Afrique occidentale et centrale (AOC), ainsi qu'aux chauffeurs de la région AOA.

- Au cours de la période couverte par le rapport, le bureau d'éthique a favorisé la cohérence des politiques en fournissant des conseils au personnel et à la direction afin de veiller à ce que les politiques de l'organisation soient appliquées correctement. Le Bureau de l'éthique a participé aux réunions du réseau multilatéral d'éthique afin de rassembler les meilleures pratiques dans l'ensemble du système des Nations unies en vue d'améliorer son travail à l'ONUSIDA.

7.4. Rapport du Comité consultatif de contrôle externe indépendant

Hélène Rossert, présidente du CCICE, a fourni la mise à jour suivante :

Les recommandations contenues dans le rapport annuel du CCICE se concentreront sur les domaines clés suivants :

- Situation financière et mobilisation des ressources
 - Envisager plusieurs scénarios pour identifier les risques et les opportunités et la manière dont l'ONUSIDA s'adapterait à une nouvelle réduction du financement et/ou à une éventuelle amélioration du financement.
 - En ce qui concerne la mobilisation des ressources : finaliser ses objectifs (ou indicateurs clés de performance) et entreprendre l'étalonnage, le suivi et l'établissement de rapports, afin de permettre une évaluation des réalisations par rapport à ces indicateurs d'ici à la fin de 2024.
- Changement organisationnel
 - Recueillir des données auprès des parties prenantes concernées, y compris les donateurs et les effectifs de l'ONUSIDA, afin d'évaluer dans quelle mesure l'alignement a atteint ses objectifs.
 - Élaborer des mesures d'atténuation spécifiques et adaptées en ce qui concerne l'alignement, pour chaque risque identifié.
- Fonctions d'audit et d'enquête
 - Établir le plan d'audit interne annuel sur la base d'une analyse solide de l'évaluation des risques.
 - Fournir des informations plus complètes et plus détaillées sur les enquêtes, par nombre d'allégations et par nombre de cas.
- Suivi des recommandations de contrôle
 - En ce qui concerne les recommandations d'audit à haut risque issues d'audits antérieurs qui n'ont pas encore été traitées, définir des plans d'action pour la mise en œuvre et/ou des clarifications expliquant les raisons du retard pris dans la mise en œuvre de ces recommandations.
 - Fournir une analyse sur les cas d'enquêtes vieillissantes en suspens.
 - Mettre en place un répertoire central des recommandations de contrôle, y compris de l'audit interne, de l'audit externe, du CCI et du CCICE, afin de soutenir le rôle du

CCICE dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de contrôle en suspens.

- Gestion des risques :
 - Pour renforcer davantage le cadre de gestion des risques de l'ONUSIDA, fournir au CCICE une déclaration d'appétence au risque et des évaluations de la maturité du risque, y compris des données quantifiables sur les résultats et les tendances, ainsi que des exemples illustratifs.

[Le Bureau a remercié les points focaux pour leurs mises à jour complètes et détaillées des rapports de contrôle. Le Bureau a demandé au Secrétariat de continuer à fournir le soutien nécessaire à la finalisation des rapports de contrôle organisationnel.](#)

Point 9 de l'ordre du jour : Segment thématique

Le Secrétariat de l'ONUSIDA a fait le point sur la préparation du segment thématique sur *la pérennisation des acquis de la riposte mondiale au VIH à l'horizon 2030 et au-delà* :

- Le segment thématique sera l'occasion pour le CCP de discuter de la durabilité de la riposte au VIH, y compris le bien-fondé, l'urgence, les défis, les opportunités et les éléments clés de la planification de la durabilité, y compris les priorités et les processus immédiats, à court, moyen et long terme. Le volet thématique portera notamment sur les questions suivantes :
 - Considérations relatives aux innovations et à l'accélération de la mise en place des fondements nécessaires à la durabilité de la riposte au VIH aujourd'hui, d'ici à 2030 et au-delà de 2030.
 - Considérations sur les leçons du passé et du présent pour explorer les possibilités de maintenir l'impact à l'horizon 2030 et au-delà.
 - Recommandations d'actions garantissant que l'environnement favorable, les partenariats, les réponses et les feuilles de route sont définis aux niveaux national, régional et mondial.
- 54e groupe de travail du segment thématique du CCP
 - Première réunion : 20 février 2024 - présentation de la note de synthèse et de l'ordre du jour annotés, et réception des contributions.
 - Deuxième réunion : 21 mars 2024 - présentation du projet complet de note d'information et de l'ordre du jour avec des suggestions d'intervenants, et réception des contributions.
- Date limite de soumission des études de cas et des meilleures pratiques des pays : 19 avril 2024. 17 études de cas ont été reçues à ce jour. Au moins cinq d'entre elles apparaîtront dans la note d'information et les autres dans un document de séance.
- La note d'information et l'ordre du jour seront finalisés d'ici fin avril/début mai : les réactions reçues sont en cours d'intégration.
- Champ d'application du sujet et chapitres de la note d'information
 - La durabilité de la réponse au VIH comprend la durabilité politique, la durabilité programmatique et la durabilité financière. La note d'information explore ces trois composantes. Les implications (messages clés) sont les suivantes :

- En s'appuyant sur la déclaration politique de 2021, diriger et intégrer le dialogue et la planification de la durabilité dans tous les aspects de la riposte au VIH.
 - Prendre des mesures immédiates pour accélérer la lutte contre le VIH afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2025 (95-95-95 ; 10-10-10 ; 30-80-60), notamment en veillant à ce que les progrès soient maintenus jusqu'en 2030 et à ce que des bases soient jetées pour assurer la pérennité de l'action au-delà de 2030.
 - S'éloigner rapidement des approches cloisonnées du VIH et de la santé et réorienter les systèmes de santé vers les soins de santé primaires (SSP) et la couverture sanitaire universelle (CSU), ainsi que vers d'autres convergences en matière de développement.
 - Intensifier la prévention du VIH (y compris le traitement comme moyen de prévention (TASP), les approches biomédicales et socio-comportementales), intensifier l'attention portée à l'augmentation de l'incidence du VIH parmi les populations clés en Afrique subsaharienne et au-delà, et s'attaquer à l'incidence élevée du VIH parmi les adolescentes et les jeunes femmes.
 - Conformément aux principes GIPA et au principe « laisser les communautés diriger », élaborer et mettre en œuvre des approches moins coûteuses de la riposte au VIH en tirant les leçons des approches de mobilisation sociale réussies, détenues et dirigées par les communautés/populations clés, qui ont précédé les régimes de financement centralisé à budget élevé (y compris les possibilités de « développement » vers les soins de santé primaires/services de santé d'urgence).
 - Entreprendre une planification de la préparation pour faire face aux menaces actuelles et émergentes qui pèsent sur la riposte au VIH, notamment les épidémies et pandémies émergentes, les urgences humanitaires, les préoccupations sociopolitiques, les conflits armés et le changement climatique.
 - Positionner les pays de manière à ce qu'ils puissent restructurer leur dette, assurer la stabilité financière et la croissance de leur marge de manœuvre budgétaire, maintenir les acquis et établir une base solide pour les scénarios immédiats, à court terme et post-2030.
 - Envisager une déclaration de durabilité. Toutes les réponses doivent être apportées au rythme nécessaire pour atteindre et maintenir les objectifs et les impacts qui en découlent, et doivent inclure des approches, des innovations et des transformations bien fondées qui intègrent et respectent les principes de durabilité.
- Résumé du projet d'ordre du jour
- Séance d'ouverture : considérations sur l'ensemble du gouvernement
 - Planter le décor : tracer l'avenir ; l'agenda de la durabilité
 - L'impératif de durabilité
 - Faire le point, leçons pour l'avenir
 - Vision pour l'avenir

Le Bureau a remercié le Secrétariat pour cette mise à jour et a noté qu'il attendait avec impatience les discussions de juin. Le Bureau a souligné l'importance d'une large représentation régionale dans les études de cas des segments thématiques.

Après avoir examiné les mises à jour sur les préparatifs de la 54ème réunion du CCP, le Bureau a remercié les points focaux de l'ordre du jour pour leurs présentations et mises à jour détaillées et attend avec impatience la publication des documents finaux et les discussions qui se tiendront lors de la réunion du CCP sur ces sujets importants. Les membres du Bureau ont réitéré l'importance de publier tous les documents du CCP quatre semaines avant la réunion du CCP afin de permettre aux parties prenantes du CCP de se préparer de manière optimale à la réunion et de parvenir à un consensus dans la prise de décision conformément au Modus Operandi du CCP.

3. Rapport sur le processus de sélection des nouveaux membres du Comité consultatif indépendant de contrôle externe (CCICE)

Le Secrétariat a fourni la mise à jour suivante :

- Lors de la réunion inaugurale du CCICE, il a été convenu, conformément aux termes de référence, que trois membres exerceraient un mandat de trois ans non renouvelable se terminant le 31 décembre 2024. Les quatre autres membres avaient des mandats de deux ans renouvelables, qui ont été renouvelés lors de la 53e réunion du CCP en décembre. Leur mandat expirera le 31 décembre 2025.
- Les termes de référence précisent que le CCICE sera composé d'au moins 5 et jusqu'à 7 membres experts indépendants. Il est donc nécessaire de sélectionner de nouveaux membres du CCICE afin que le comité soit pleinement opérationnel le 1er janvier 2025.
- Les termes de référence du CCICE décrivent les étapes de la sélection des nouveaux membres. En 2021, une société de recrutement professionnelle, Oxford HR, a été recrutée dans le cadre d'une procédure concurrentielle pour mener des entretiens avec une longue liste de candidats et fournir ensuite une liste restreinte au jury de sélection. Compte tenu du nombre de candidats qualifiés, il a été convenu que les candidats hautement qualifiés qui n'ont pas été sélectionnés lors de ce tour seraient inclus dans une liste pour une considération future, sous réserve de leur accord.
- Lors de la réunion du Bureau du 31 janvier, les membres ont convenu que pour remplacer les candidats sortants pour 2025-2026, le jury de sélection proposerait des candidats à partir de la liste existante de candidats qualifiés que la société de recrutement avait identifiés (8 « OUI » et 6 « PEUT-ÊTRE »).
- À la suite de cette réunion du Bureau, le Secrétariat a contacté la société de recrutement, Oxford HR, afin qu'il fournisse une proposition de coût pour contacter la liste existante de candidats et évaluer leur intérêt et leur disponibilité pour siéger au CCICE. Le Secrétariat a reçu la proposition finale le 27 mars (annexe 1), qui a été distribuée au Bureau dans le cadre des documents de référence pour cette réunion.
- La phase 1 de la proposition consisterait en un bref examen des réalisations du CCICE, qui aboutirait à la création d'un court texte narratif. Cette description servira de base pour engager le dialogue avec les 14 candidats actuellement inscrits sur la liste. Oxford HR s'entretiendra ensuite avec chaque candidat au sujet de l'opportunité, avec des notes de suivi pour l'ONUSIDA, afin d'évaluer de manière exhaustive la disponibilité et l'intérêt.
- La phase 2 de la proposition consisterait en des vérifications académiques, des demandes de références, des vérifications du casier judiciaire et des vérifications des médias sociaux.

- Le coût total de ce processus est de 7.860 euros, ce que le Secrétariat considère comme raisonnable.
- Si le Bureau est d'accord avec la proposition, le Secrétariat demandera à Oxford HR de poursuivre le processus.
- Conformément aux termes de référence du CCICE, la prochaine étape pour le Directeur exécutif de l'ONUSIDA, en consultation avec le Bureau du CCP, serait de constituer un Comité de sélection dans le cadre du processus de sélection et de nomination des membres du CCICE.
- Le Secrétariat a préparé un projet de termes de référence de ce comité de sélection sur la base de ceux de 2021, rappelant que l'objectif du comité de sélection est d'examiner la liste restreinte de candidats pour le CCICE, telle qu'elle a été reçue par la société de recrutement externe, et de faire des recommandations au CCP sur la sélection finale d'un à trois membres du CCICE. Le projet de termes de référence a été distribué en tant que document de référence pour cette réunion.
- Le projet de termes de référence contient également un calendrier. Le calendrier est assez serré, mais il est possible de prendre la décision approuvant la composition 2025-2025 du CCICE lors du 54^e CCP en juin. Si le processus de sélection n'est pas finalisé d'ici le mois de mai, la décision devra être reportée à la réunion du CCP de décembre.

Le Bureau a pris note de cette mise à jour et a demandé au Secrétariat d'aller de l'avant avec la société de recrutement, Oxford HR, et de lancer le processus de sélection sur la base de la liste existante de candidats à partir de 2021. Le président a demandé aux membres de faire part de leurs commentaires sur le projet de termes de référence du comité de sélection du CCICE avant le 18 avril 2024.

4. Questions diverses

Rapport de synthèse de la consultation lors de la 53^e réunion du CCP sur le suivi de la résolution 2023 de l'ECOSOC

Le Secrétariat a fourni la mise à jour suivante :

- Au nom du Bureau du CCP, le Kenya, en sa qualité de Président du CCP, a transmis le rapport de synthèse au Bureau exécutif du Secrétaire général (EOSG) le 28 mars 2024. Le rapport de synthèse finalisé a été transmis aux membres du CCP et aux participants le 2 avril 2024.

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'annexer le rapport de synthèse finalisé au résumé de la réunion du Bureau qui sera mis en ligne et soumis à toutes les parties prenantes du CCP pour information.

Évaluation indépendante du Comité consultatif indépendant de contrôle externe (CCICE)

Le Secrétariat a fourni la mise à jour suivante :

- La disposition 36 des termes de référence du CCICE stipule que : *un examen externe périodique des performances du CCICE doit être effectué : auto-évaluation chaque année et évaluation indépendante tous les deux ans avec un rapport au CCP.*
- En préparation de la réunion du Bureau, le Secrétariat a consulté un conseiller juridique sur la possibilité que cette évaluation soit réalisée par le Bureau d'évaluation indépendant de l'ONUSIDA. Il s'agit d'une option soumise à l'examen du Bureau. Cette approche permettrait une mise en œuvre rapide et rentable de la décision relative au CCP.
- Le conseiller juridique a indiqué que le mandat du Bureau d'évaluation indépendant peut couvrir l'évaluation indépendante du CCICE.
- La direction du CCICE a souligné l'importance de clarifier la relation entre le Bureau d'évaluation indépendant et le CCICE.

Le Bureau a demandé un complément d'information sur les possibilités de poursuivre cette évaluation indépendante du CCICE afin de pouvoir prendre une décision lors de la prochaine réunion du Bureau du CCP. Des questions ont également été soulevées quant à l'opportunité de procéder à des évaluations indépendantes du CCICE tous les deux ans, compte tenu des implications financières.

55^e réunion du CCP au Kenya

- Le Kenya, qui préside le CCP 2024, a informé le Bureau qu'il étudie la possibilité d'accueillir la 55^e réunion du CCP prévue du 10 au 12 décembre 2024 au Kenya. Ils ont indiqué qu'ils cherchaient à obtenir les approbations gouvernementales nécessaires et qu'ils informeraient le Bureau, lors de la prochaine réunion, du résultat des consultations internes.
- Cela sera nécessaire pour faciliter la soumission d'une proposition pour examen et prise de décision par le CCP lors de sa 54^e réunion en juin.
- Le Kenya a également informé le Bureau qu'il était conscient des exigences observées par le Conseil pour l'accueil des réunions du CCP en dehors de Genève, sur la base du modèle de la 51^e réunion du CCP à Chiang Mai, en Thaïlande.

Le Président a remercié les membres du Bureau pour leur temps et a clôturé la réunion.

[Annexes à suivre]

[Fin du document]

Annexe 1 : lettre du Secrétaire général

United Nations | Nations Unies
POSTAL ADDRESS | ADRESSE POSTALE : UNITED NATIONS, NY 10017
EMAIL ADDRESS | COURRIEL : SGCENTRAL@UN.ORG
EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Le 19 avril 2023

Excellence,

Au nom du Secrétaire général, je me réfère à la résolution 2021/26 du Conseil économique et social (ECOSOC) concernant l'instauration d'une limite de deux mandats de quatre ans et d'objectifs de performance pour le poste de directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Comme vous le savez, l'Assemblée générale des Nations Unies a considéré que le Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'administration, disposait d'une certaine latitude pour ce qui est de la nomination des hauts responsables. À cette fin, l'Assemblée générale a précisé que « le pouvoir discrétionnaire dont [le Secrétaire général] dispose en matière de nomination et de promotion en dehors des procédures établies devrait se limiter au personnel de son Cabinet, aux fonctionnaires ayant rang de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, ainsi qu'aux envoyés spéciaux à tous les niveaux » (section II, paragraphe 5, de la résolution 51/226).

Le Secrétaire général exerce avec précaution le pouvoir discrétionnaire qui lui est confié par l'Assemblée générale et, conformément aux pratiques en vigueur actuellement s'agissant des nominations des hauts fonctionnaires, a décidé de ne pas fixer de limite à la durée du mandat du directeur exécutif de l'ONUSIDA.

En ce qui concerne les objectifs de performance pour le poste, le Secrétaire général garde à l'esprit la résolution 1994/24 du Conseil économique et social établissant l'ONUSIDA, qui stipule que le directeur exécutif « relèvera directement du Conseil de coordination du Programme qui sera l'organe directeur ». Ainsi, le Secrétaire général serait reconnaissant au CCP de lui faire parvenir des informations sur l'exercice de sa fonction de supervision des performances de la Directrice exécutive.

Son Excellence
M^{me} Antje Leendertse
Représentante permanente de l'Allemagne auprès des Nations Unies
New York

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer ces informations aux membres du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA afin de recueillir leurs réactions.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

E. Courtenay Rattray
Chef de cabinet

Annexe 2 : CONSULTATION SUR LE SUIVI DE LA RESOLUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE 2023 : Rapport du Bureau du CCP

Introduction et contexte

1. En 2019, le Corps commun d'inspection (CCI) de l'ONU a procédé à un examen de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)¹. Dans son rapport d'examen, le CCI a formulé une recommandation encourageant le Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA (CCP) à « ouvrir un dialogue avec le Secrétaire général des Nations Unies sur ces deux mesures supplémentaires afin d'apporter davantage de clarté et de transparence à ses attentes à l'égard de la direction de l'ONUSIDA et plus de certitude à la planification de la succession² ».
2. Suite à l'examen du CCI, le CCP a créé un groupe de travail chargé d'étudier les recommandations³. Le groupe de travail⁴, qui s'est réuni cinq fois, a présenté son rapport final en décembre 2020 lors de la 47^e réunion du CCP. Durant cette réunion, le Conseil a adopté une série de décisions⁵ visant à renforcer la gouvernance du Programme commun. Lors de son étude des recommandations formulées par le CCI, le groupe de travail a déterminé, sur la base de conseils juridiques, que le Secrétaire général, de par son pouvoir de supervision du directeur exécutif de l'ONUSIDA, était le plus à même d'examiner les recommandations du CCI concernant la limitation de la durée du mandat et la définition des attentes en matière de résultats pour ce poste.
3. La liste complète des recommandations informelles formulées par le groupe de travail est disponible sur le site web de l'ONUSIDA. Concernant la recommandation informelle n° 7 sur les attentes en matière de performance pour le poste de directeur exécutif⁶, le groupe de travail a examiné les pratiques d'autres entités du système des Nations Unies⁷ et a constaté qu'un certain nombre d'institutions et d'organisations avaient mis en place des accords de performance précisant les résultats attendus des chefs de secrétariat.
4. Dans sa résolution E/RES/2021/26⁸ de 2021, le Conseil économique et social (ECOSOC) priait le Secrétaire général de « présenter, après avoir consulté le Conseil de coordination du Programme, un rapport sur l'instauration d'une limite de deux mandats de quatre ans et d'objectifs de performance pour le poste de directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, comme le recommande le Corps commun d'inspection ».
5. Dans sa résolution E/RES/2023/30⁹ de 2023, le Conseil économique et social a réitéré cette demande faite au Secrétaire général de lui « présenter, avant sa session de 2025, après consultation du Conseil de coordination du Programme à sa cinquante-troisième réunion en décembre 2023, un rapport sur le suivi de sa résolution 2021/26 sur le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida concernant la limitation de la durée du mandat et la

¹ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/06122019_UNAIDS_PCB45_JIU_REP_2019_FR.pdf

² Ibid.

³ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/UNAIDS_PCB_Working_Group_TOR_recommendations-JIU_to_PCB_EN.pdf

⁴ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB47_Report_JIU_WG_FR.pdf

⁵ https://www.unaids.org/fr/resources/documents/2020/PCB47_Decisions

⁶ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB47_Report_JIU_WG_FR.pdf

⁷ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/06122019_UNAIDS_PCB45_JIU_REP_2019_FR.pdf

⁸ <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=E%2FRES%2F2021%2F26&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>

⁹ [E/RES/2023/30 \(undocs.org\)](https://undocs.org/E/RES/2023/30)

définition des attentes en matière de résultats pour le poste de directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ».

6. Ce rapport, préparé par le Bureau du CCP suite à un courrier adressé par le Secrétaire général au président du Conseil en avril 2023 (inclus en annexe), répond à la demande de l'ECOSOC d'organiser une consultation du CCP lors de sa 53^e réunion. Il résume le rôle de supervision et de responsabilisation du CCP, en s'appuyant sur les résolutions de l'ECOSOC à l'origine de la création du Programme commun et sur le modus operandi récemment modifié du CCP.

Le rôle de supervision et de responsabilisation du Conseil de coordination du Programme

Mandat du Conseil de coordination du Programme

7. Le CCP est l'organe directeur du Programme commun. Il est composé de représentants de 22 États membres des Nations Unies, des 11 coparrainants de l'ONUSIDA et de 5 organisations non gouvernementales. Le CCP établit les politiques et fixe les priorités générales du Programme commun, conformément à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies¹⁰, qui oriente les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement. Pour remplir sa mission d'examen et de décision concernant la planification et l'exécution du Programme commun, le CCP étudie les rapports du directeur exécutif de l'ONUSIDA et du Comité des Organismes coparrainants (COC), ainsi que les rapports réguliers du Programme commun portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUSIDA, la gestion financière du Programme, l'éthique, l'évaluation, la gestion des ressources humaines et la gestion des risques.
8. Le CCP examine et approuve un plan d'action et un budget – préparés par le directeur exécutif et examinés par le COC – pour chaque exercice biennal. Pour ce qui est des questions financières, le CCP examine les propositions du directeur exécutif, approuve les modalités de financement du Programme commun, évalue les incidences financières des plans d'action à long terme et analyse les états financiers vérifiés présentés chaque année par le Programme commun. Le CCP formule des recommandations à l'intention du COC sur la contribution de celui-ci au Programme commun et notamment sur l'intégration d'activités en rapport avec le VIH dans les activités et la mission de chacun des coparrainants. Le CCP étudie également les rapports périodiques qui évaluent l'avancement du Programme commun vers la réalisation de ses objectifs. Depuis sa création en 2022, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de l'ONUSIDA a confirmé le CCP dans son rôle de supervision.

Supervision et responsabilisation du Programme commun

9. Conformément à la résolution du Conseil économique et social établissant l'ONUSIDA¹¹, les objectifs du Programme commun sont les suivants :
 - Assurer au niveau mondial la direction du combat à mener contre l'épidémie ;
 - Obtenir et faciliter un consensus mondial sur les politiques et les programmes ;

¹⁰ Résolution A/RES/47/199 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 mai 1993. Disponible à l'adresse suivante : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N93/276/42/IMG/N9327642.pdf>

¹¹ [Résolution 1994/24 de l'ECOSOC](#)

- Renforcer la capacité du système des Nations Unies de suivre les tendances et veiller à ce que des politiques et stratégies appropriées et efficaces soient mises en œuvre au niveau national ;
- Rendre les gouvernements mieux à même d'élaborer des stratégies nationales globales et de mettre en œuvre des actions efficaces de lutte contre le VIH/sida au niveau national ;
- Favoriser une large mobilisation politique et sociale afin de prévenir et de combattre le VIH/sida dans les pays, en veillant à ce que les initiatives prises sur le plan national fassent intervenir un grand nombre de secteurs et d'institutions ;
- Plaider en faveur d'une plus grande volonté politique de faire face à l'épidémie aux niveaux mondial et national, notamment grâce à la mobilisation et à l'attribution de ressources suffisantes en faveur de la lutte contre le VIH/sida.

10. Le CCP est chargé de superviser le Programme commun. Comme indiqué dans son modus operandi, les attributions du CCP sont les suivantes :

- Définir les grandes orientations et les priorités du Programme commun, en prenant en compte la résolution 47/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- Examiner la planification et l'exécution du Programme commun et prendre des décisions à cet égard. Le CCP sera tenu informé de tous les aspects de l'élaboration du Programme commun et examinera les rapports et les recommandations que lui soumettront le COC et le directeur exécutif ;
- Examiner et approuver le plan d'action et le budget pour chaque exercice préparés par le directeur exécutif et revus par le COC ;
- Examiner les propositions du directeur exécutif et approuver les modalités de financement du Programme commun ;
- Examiner les plans d'action à moyen terme et leurs incidences financières ;
- Examiner, après contrôle, les rapports financiers soumis par le Programme commun ;
- Formuler des recommandations aux organismes coparrainants concernant leurs activités à l'appui du Programme commun, y compris les activités pour l'intégration (« mainstreaming ») ;
- Examiner les rapports périodiques d'évaluation des progrès accomplis par l'ONUSIDA en direction de la réalisation de ses objectifs.

11. Plus de 25 ans après la création du Programme commun, la gouvernance de l'ONUSIDA demeure conforme aux résolutions fondatrices du Conseil économique et social. Durant cette période, la gouvernance s'est adaptée à la fois à l'évolution de l'épidémie de VIH et à l'évolution des besoins du Programme commun. Les changements apportés à la gouvernance visaient à renforcer l'influence du CCP, à clarifier la supervision et la responsabilisation du Programme commun, et à conforter l'appropriation du Programme par les coparrainants.

12. En 2020, le CCP a révisé son modus operandi¹² – en y ajoutant une annexe – afin de clarifier son rôle et ses responsabilités et d'intégrer des mécanismes de contrôle et de redevabilité dans la supervision de l'ONUSIDA et de son secrétariat. L'annexe précise que le CCP a des obligations en matière de supervision et de responsabilité sur toutes les questions relatives au Programme commun de l'ONUSIDA :

- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie ;
- Attribution des ressources ;
- Contrôle des performances ;
- Élaboration et mise en œuvre de la politique ;
- Gestion financière ;
- Gestion des risques.

Rôle formel du CCP par rapport au directeur exécutif

13. Comme précisé dans l'annexe du modus operandi du CCP, le Secrétaire général « assume le rôle de supervision du poste de directeur exécutif de l'ONUSIDA, tandis que le CCP est responsable de la supervision du Programme commun de l'ONUSIDA¹³ ». À ce titre, le Secrétaire général est responsable de la sélection du directeur exécutif et supervise directement les performances de la personne choisie pour le poste.

14. Le Secrétaire général nomme le directeur exécutif du Programme commun sur recommandation des coparrainants à la suite d'un processus de recrutement mené par ceux-ci, en concertation avec les gouvernements et autres parties intéressées. Le directeur exécutif rend compte au CCP des avancées et de la gestion du Programme commun, et assure d'office les fonctions de secrétaire du CCP, du COC, des sous-comités du CCP et des conférences organisées par l'ONUSIDA. Le directeur exécutif rend également compte au Conseil économique et social dans un rapport biennal remis par l'intermédiaire du Secrétaire général des Nations Unies.

15. Le CCP joue un rôle important dans le processus de sélection du directeur exécutif. Pour sélectionner l'actuelle directrice exécutive, le CCP a mis en place en 2019 un comité de recherche composé de représentants des États membres, des coparrainants et des ONG au Conseil. Il a également défini les compétences et l'expérience exigées des candidats pour occuper le poste. Ces compétences étaient les suivantes :

Leadership stratégique

- Vaste expérience, idéalement plus de 18 ans, de succès dans la gestion et le leadership d'organisations complexes, qu'elles soient publiques, privées ou internationales ;
- Bonne compréhension du système des Nations Unies et aptitude à diriger les efforts en vue d'une riposte plus efficace et plus coordonnée des Nations Unies à tous les niveaux ;

¹² <https://www.unaids.org/fr/resources/documents/2020/modus-operandi-PCB>

¹³ Ibid., annexe 4.

- Leadership, vision et réflexion stratégique éprouvés avec une expérience confirmée ;
- Vision claire de la riposte actuelle et future au VIH/sida, notamment dans les régions les plus touchées ;
- Vision, compréhension et réflexion stratégique sur les défis et les opportunités de l'ONUSIDA ;
- Connaissance approfondie de l'épidémie de VIH et de la riposte, ainsi que de l'expertise et de l'expérience et dévotion en matière de promotion de la santé publique, des droits de la personne et de l'égalité entre les genres ;
- Connaissance et compréhension des groupes vulnérables et des groupes touchés par l'épidémie de VIH ;
- Solides compétences analytiques, créatives et techniques, expérience et aptitude à faire avancer le programme de surveillance des épidémies et d'utilisation efficace des ressources disponibles ;
- Leader énergique doté de compétences politiques pour faciliter efficacement la mobilisation des ressources ;
- Engagement démontré pour promouvoir la participation des personnes vivant avec le VIH ou affectées par le VIH ;
- Sensibilité politique et culturelle, ainsi que compétences en matière de représentation externe, aptitude démontrée à établir des relations et à travailler de manière efficace et stratégique dans un environnement multiculturel ;
- Excellentes compétences en communication et en plaidoyer à tous les niveaux, notamment avec les chefs d'État, les ministres, les chefs d'autres agences des Nations Unies et d'organisations internationales, les organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'avec le grand public ;
- Aptitude confirmée à instaurer un climat de confiance et à favoriser la coopération entre divers groupes de partenaires ;
- Leadership démontré dans la protection de l'intégrité, de la responsabilité et de la transparence ;
- Compréhension des processus de gouvernance aux niveaux international et national ;
- Réflexion stratégique sur l'appropriation et l'engagement des partenaires et des parties prenantes sur les questions de développement.

Gestion stratégique

- Compétence dans les processus de gestion et d'administration du personnel au sein d'organisations internationales, de secteurs publics ou privés, d'ONG ou de fondations privées ;

- Expérience dans la gestion de l'appui aux efforts des pays pour accélérer la riposte au sida afin de mettre fin à cette épidémie d'ici 2030 ;
- Aptitude confirmée à mobiliser efficacement des ressources ;
- Aptitude confirmée à déléguer des fonctions efficacement ;
- Aptitude confirmée à identifier et à développer les talents, à encourager la diversité et à encourager le travail d'équipe et la création d'équipes ;
- Excellentes aptitudes interpersonnelles, sensibilité et respect envers la culture et le genre ;
- Capacité à gérer le changement et l'innovation organisationnels, notamment à diriger les processus de transformation et de réforme de la culture de travail ;
- Aptitude à lutter efficacement contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination, d'intimidation et d'abus de pouvoir ;
- Engagement à mettre en œuvre les principes fondamentaux du programme commun tels qu'énoncés dans les objectifs de l'ONUSIDA dans la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et, plus récemment, dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida de 2016, la stratégie et le budget unifié de l'ONUSIDA 2016-2021, le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF), y compris le modèle opérationnel révisé du Programme commun de l'ONUSIDA.

Expérience internationale en santé et développement

- Expérience de travail sur des problèmes mondiaux ;
- Excellente compréhension du travail dans les pays en développement, notamment des problèmes de mise en œuvre ;
- Expérience et connaissances liées au VIH/sida ou à la santé publique aux niveaux international et national ;
- Expérience et connaissance des processus de développement international et de politique publique ;
- Expérience de travail avec de multiples secteurs pertinents, tels que les organisations internationales, les gouvernements, les ONG, la communauté scientifique et le secteur privé ;
- Solides compétences linguistiques : capacité de travailler en anglais et/ou en français. La connaissance d'une autre langue officielle des Nations Unies serait un atout.

Communication du Secrétaire général concernant l'instauration proposée d'une limite de deux mandats de quatre ans et d'objectifs de performance pour le poste de directeur exécutif de l'ONUSIDA

16. Le Secrétaire général des Nations Unies est chargé de sélectionner le directeur exécutif de l'ONUSIDA (sur recommandation des coparrainants) et supervise directement les performances de la personne choisie pour le poste. À ce titre et dans le cadre du suivi de la

résolution du Conseil économique et social de 2021, le Cabinet du Secrétaire général a demandé à la présidence du CCP de diffuser aux membres du CCP la lettre adressée à celui-ci invitant ses membres à faire part de leurs réactions concernant la limitation de la durée du mandat et la définition des attentes en matière de résultats pour le poste de directeur exécutif (voir l'annexe).

Limitation des mandats

17. Conformément aux pratiques en vigueur actuellement s'agissant des nominations des hauts fonctionnaires, le Cabinet du Secrétaire général a fait savoir en avril 2023 au CCP, par l'intermédiaire de sa présidence, que le Secrétaire général avait décidé de ne pas fixer de limite à la durée du mandat du directeur exécutif de l'ONUSIDA (voir annexe).

Objectifs de performance

18. Le Cabinet du Secrétaire général invite le CCP à lui faire part de ses réactions dans le cadre de son rôle de supervision des performances du Programme commun pour aider à définir les attentes en matière de résultats pour le poste de directeur exécutif de l'ONUSIDA.
19. Conformément à sa fonction de supervision du Programme commun, le CCP est notamment invité à préciser les critères qu'il utilise pour évaluer les performances du Programme commun.

Réunion du Bureau du CCP du 9 octobre 2023

20. Le Bureau du CCP s'est réuni le 9 octobre 2023¹⁴ pour discuter des préparatifs de la 53^e réunion du Conseil. Le point de l'ordre du jour concernant le suivi de la résolution du Conseil économique et social de 2023 a notamment été abordé. À la suite de cette réunion, le Bureau du CCP a élaboré ce document pour étayer la consultation.
21. Le Bureau propose que le CCP réfléchisse aux moyens susceptibles d'aider le Secrétaire général à définir des attentes en matière de résultats, qui prendraient en compte les objectifs du Programme commun tels qu'établis par l'ECOSOC en 1995, les fonctions du CCP et du directeur exécutif telles qu'énoncées dans le *modus operandi*, et les compétences requises pour le poste de directeur exécutif telles que décrites dans le rapport ci-dessus.

Décisions proposées

Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

22. *Rappelant* le paragraphe 23 de la résolution de 2023 du Conseil économique et social sur le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida : « Prie le Secrétaire général de lui présenter, avant sa session de 2025, après consultation du Conseil de coordination du Programme à sa cinquante-troisième réunion en décembre 2023, un rapport sur le suivi de sa résolution 2021/26 sur le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida concernant la limitation de la durée du mandat et la définition des attentes en matière de résultats pour le poste de Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida¹⁵ » ;
23. *Prendre note* du rapport préparé par le Bureau du CCP sur la suite donnée à la résolution du Conseil économique et social de 2023 ;

¹⁴ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/UNAIDS_PCB_Bureau_Summary_09102023_p.pdf

¹⁵ [E/RES/2023/30 \(undocs.org\)](https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/UNAIDS_PCB_Bureau_Summary_09102023_p.pdf)

24. *Décider* que le Bureau du CCP – après diffusion du rapport pour observations aux membres du CCP ainsi qu’aux participants à la réunion – transmettra au Cabinet du Secrétaire général la synthèse de la consultation lors de la 53^e réunion du CCP sur le suivi de la résolution E/RES/2023/85 du Conseil économique et social.

Les rôles de supervision et de responsabilisation du Conseil de Coordination du Programme

1. La présente annexe complète le modus operandi (MO) afin de clarifier les rôles de supervision et de responsabilité du Conseil de coordination du programme (CCP)¹⁶, qui sont essentiels pour atténuer les risques et renforcer le Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (Programme commun de l'ONUSIDA) afin qu'il puisse mieux s'acquitter de son rôle essentiel dans la lutte mondiale contre le VIH.
2. Conformément à son mandat en tant qu'organe directeur du Programme commun de l'ONUSIDA, qui est largement défini dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 de l'ECOSOC, le CCP a des obligations en matière de supervision et de responsabilité sur toutes les questions relatives au Programme commun de l'ONUSIDA :
 1. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie ;
 2. Attribution des ressources ;
 3. Contrôle des performances ;
 4. Élaboration et mise en œuvre de la politique ;
 5. Gestion financière ; et
 6. Gestion des risques.
3. Pour faciliter l'exécution de ses obligations en matière de surveillance et de responsabilité, le CCP a créé un Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (CCIES) qui conseillera le CCP sur la qualité et le niveau des rapports financiers, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA.
4. Les processus et les rapports permettant au CCP de remplir ses rôles de surveillance et de responsabilité comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :
 1. Rapports du Programme commun de l'ONUSIDA
 - Rapports semestriels du directeur exécutif au CCP ;
 - Rapport du Comité des Organismes Coparrainants ;
 - Communication intersessionnelle du Directeur exécutif au CCP sur les questions émergentes et urgentes ayant trait aux rôles de surveillance et de responsabilité du CCP (par exemple, la détection d'un cas de fraude majeure). Le Bureau du Conseil de Coordination du Programme examinera ensuite, si nécessaire, les mesures à prendre concernant ces communications pendant la période intersessions, conformément au protocole d'accord.
 2. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie

¹⁶ Le CCP peut modifier ou compléter son modus operandi.

- Examen et approbation par le CCP des stratégies mondiales de l'ONUSIDA et de leurs cadres de suivi des performances associés, en notant que les stratégies spécifiques des coparrainants en matière de VIH ne relèvent pas du mandat d'examen et d'approbation du CCP ;
 - Rapports et recommandations des comités consultatifs scientifiques et techniques du programme commun de l'ONUSIDA ;
 - Examen et approbation par le CCP des plans opérationnels et des budgets du Programme commun de l'ONUSIDA pour chaque exercice financier ;
 - Rapports financiers et de performance réguliers au CCP, avec des liens clairs entre les investissements et les résultats et l'impact ;
 - Visites sur le terrain du CCP ; et
 - Le rapport annuel des ONG au CCP.
3. Gestion financière
- Les les rapports financiers soumis annuellement au CCP par le Programme commun ONUSIDA ;
 - Examen des rapports directs soumis chaque année au CCP sur le Programme commun de l'ONUSIDA par :
 - L'auditeur externe ;
 - L'auditeur interne ; et,
 - Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (CCIES) – outre les questions financières, ce rapport couvrira également d'autres domaines de supervision.
4. Éthique
- Le rapport annuel du Bureau de l'éthique du Secrétariat de l'ONUSIDA
5. Évaluation
- Le rapport annuel du Bureau d'évaluation du programme commun de l'ONUSIDA, ainsi que tous les rapports sur des évaluations spécifiques.
6. Ressources humaines
- Le rapport annuel du Secrétariat de l'ONUSIDA sur la gestion stratégique des ressources humaines
 - Le rapport annuel de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA
7. Gestion des risques
- Rapports réguliers sur les risques, y compris l'évolution des risques dans le temps, et les stratégies d'atténuation des risques.
8. Supervision du Directeur exécutif de l'ONUSIDA
- Le Secrétaire général assume le rôle de supervision du poste de directeur exécutif de l'ONUSIDA, tandis que le CCP est responsable de la supervision du Programme commun de l'ONUSIDA. Si le CCP estime que le mandat du Programme commun de l'ONUSIDA ou sa mise en œuvre est menacé par la performance du Directeur exécutif, il peut, avec le consensus du CCP, soulever toute question concernant les actions ou la performance du Directeur exécutif de l'ONUSIDA auprès de

l'ECOSOC.

5. Dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de responsabilité, le CCP peut faire des recommandations au Directeur exécutif et aux organismes coparrainants. La mise en œuvre de ces recommandations sera suivie par des mises à jour régulières du Directeur exécutif au CCP, avec des contributions pertinentes du COC. Le cas échéant, les recommandations seront également portées par les chefs de secrétariat des organismes de parrainage à l'attention de leurs conseils d'administration. Les membres individuels du CCP peuvent également chercher à porter les recommandations à l'attention des organes directeurs des organismes coparrainants.
6. En règle générale, tous les rapports et recommandations des organismes de contrôle indépendants approuvés par le CCP recevront des réponses officielles de la direction détaillant les mesures de gestion convenues (MGC) avec des délais de mise en œuvre précis, qui seront communiquées au CCP. Le CCP tiendra le directeur exécutif, le cas échéant, responsable de la mise en œuvre de toutes les MGC. La mise en œuvre de ces MGC fera l'objet d'un suivi, avec des mises à jour régulières des progrès réalisés, y compris des rapports au CCP.

[Fin du document]

ALLEE DAVID-MORSE 6
1202 GENEVE SUISSE
TELEPHONE 022 906 40 50/73
FAX 022 731 29 05
E-MAIL : geneva@kenyamission.ch
SITE WEB : www.kenyamission.ch



**MISSION PERMANENTE DE
LA REPUBLIQUE DU
KENYA**

**AUX NATIONS UNIES ET AUX AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

GENEVE - SUISSE

REF. NO **KMG/HLTH/2/VOL.XVII/(35)**

DATE **28 mars 2024**

E. Courtenay Rattray

Responsable du personnel
Bureau du Secrétaire général
United Nations, NY 10017

Cher Responsable du personnel,

En notre qualité de Président du Conseil de Coordination du Programme (CCP) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Kenya écrit en référence à la résolution 2023/30 de l'ECOSOC, en particulier le paragraphe 23 du dispositif, qui « Demande au Secrétaire général de présenter au Conseil économique et social, avant sa session de 2025, après consultation avec le Conseil de Coordination du Programme à sa cinquante-troisième réunion en décembre 2023, un rapport sur le suivi de la résolution 2021/26 du Conseil sur le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida concernant l'établissement de limites aux mandats et d'attentes en matière de performance pour le poste de Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida », et à votre lettre datée du 19 avril 2023 adressée au Président du CCP 2023.

Le Kenya a le plaisir de vous informer que le Conseil de coordination du programme ONUSIDA a tenu une consultation sur le suivi de la résolution 2023 de l'ECOSOC E/RES/2023/30 lors de sa 53e réunion en décembre 2023. La consultation a bénéficié d'une excellente participation des représentants des États membres dans tous les groupes régionaux.

C'est avec grand honneur que le Kenya, au nom du Bureau du CCP, soumet à votre examen le rapport de synthèse de la consultation, qui reflète les commentaires et les contributions des membres du CCP de l'ONUSIDA et des participants en réponse à la résolution de l'ECOSOC E/RES/2023/30. Nous sommes convaincus qu'ils vous aideront à présenter votre dossier à l'ECOSOC.

La soumission du rapport de synthèse est conforme à la décision 8.4 de la 53e réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA : « Décide que le Bureau du CCP transmettra, au plus tard en mars 2024, après l'avoir distribué aux membres du CCP et aux participants pour commentaires, le résumé de la consultation de la 53e réunion du CCP sur le suivi de la résolution 2023 de l'ECOSOC E/RES/2023/30 au Bureau exécutif du Secrétaire général des Nations Unies ».

Le bureau du CCP de l'ONUSIDA reste disponible pour fournir des informations supplémentaires à cet égard.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre très haute

considération. Bien à vous,



Dr. Cleopa Kilonzo Mailu, EGH

Ambassadeur/ Représentant permanent

Président du Conseil de Coordination du Programme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

ANNEXE : COMPOSITION DU BUREAU DU CCP DE L'ONUSIDA POUR 2024

- KENYA (représentant le président du CCP)
- BRÉSIL (représentant le vice-président du CCP)
- PAYS-BAS (représentant le rapporteur du CCP)
- UNESCO (représentant les coparrainants)
- Délégation des ONG au CCP